

# L'ACTU DES ÉLUS

Toute l'actualité des communes et des intercommunalités de Loire-Atlantique !



M. **Mathieu COËNT** a été élu nouveau **Maire de Saint-André-des-Eaux**, samedi 3 décembre dernier. Le Président et les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 44 lui adressent, ainsi qu'à son équipe, tous leurs vœux de réussite dans l'exercice de leur mandat.



## L'AGENDA DES MAIRES Quelques dates à retenir.

- **23/12** - Réunion du **bureau de l'AMF 44**
- **13/01** - Réunion du **Conseil d'Administration de l'AMF 44**
- **16/01** - Formation "**L'attribution et la valorisation des aides aux associations**"\*
- **04/ 02** - **Assemblée Générale des Maires du Pays d'Ancenis**
- **07/02** - "**Rencontre Technique Loi de Finances pour 2023**" \*\*
- **28/02** - "**Rencontres du Réseau Manger Local 44**" autour de l'approvisionnement dans les EHPAD à Machecoul-St-Même.

\*Inscription auprès du secrétariat de l'AMF 44

\*\* Inscription à finances@amf.asso.fr

## L'édito du Président

**Maurice Perrion**

Président de l'AMF 44

Maire de Ligné et Président de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis



Mesdames, Messieurs les Maires,  
Les Présidents d'Intercommunalités et élus locaux,  
Cher(e)s collègues,

J'ai le plaisir de vous adresser le **3ème numéro de la Newsletter des Maires et des élus locaux de Loire-Atlantique**.

Le **104ème Congrès des Maires de France** a permis à nouveau d'alerter sur les nombreux freins à l'action des Maires, entravés par des normes et règlements trop nombreux, une recentralisation de la décision publique et l'insuffisance de moyens financiers. La 1ère Ministre, Elisabeth BORNE, a esquissé quelques réformes et a entendu les positions et propositions de l'AMF via notre **résolution générale** adoptée à l'unanimité par le bureau de l'AMF. ([Cliquez ICI](#) pour lire la Résolution).

Ainsi, la **trajectoire d'évolution des dépenses locales** ne sera finalement pas assortie de sanctions. Le "**filet de sécurité**" et l'"**amortisseur électricité**" vont être simplifiés. La **part de TVA en remplacement de la CVAE** comprendra bien un intéressement à l'accueil d'entreprises. Et la mise en œuvre du **ZAN** va faire l'objet de plusieurs assouplissements.

Cette année encore, la Loire-Atlantique y était bien représentée avec plus de **50 maires et 120 adjoints de Loire-Atlantique présents**.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

*L'AMF 44 à votre service*

Cliquez sur les  
 articles pour lire  
 en détail.



**APPEL A PROJETS DETR / DSIL 2023** : les Communes et EPCI ont jusqu'au 31 décembre pour pré-déposer une demande de subvention !

L'Appel à projets commun 2023 pour le recensement des projets éligibles aux subventions de l'État est ouvert depuis le 2 décembre, dont à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Pour rappel, en Loire-Atlantique, la **DETR 2022** était de **10,3 M d'€** pour 119 projets financés et la **DSIL** de **17,6 M d'€** pour 118 projets.



Pour retrouver toutes les informations relatives à l'AAP DETR/DSIL 2023, veuillez cliquer [ICI](#).



### **Nouveau Fonds de soutien à l'investissement des Communes :** « Pays de la Loire Investissement Communal »

Dans la poursuite des dispositifs précédents (Fond Régional de Développement des Communes (FRDC), Fonds Ecole, PLRIC et Fonds Régional Jeunesse et Territoires en 2022), le Conseil Régional des Pays de la Loire propose un **nouveau fonds de soutien aux investissements publics communaux aux Communes de moins de 3 500 habitants**. Les projets d'investissement seront soutenus à hauteur maximum de 20% pour un montant d'aide maximale de 50 000 €.



Les Communes pourront déposer un dossier à compter de la mi-janvier 2023, via le site internet du [Conseil Régional des Pays de la Loire](#).



### **FONDS VERT : une nouvelle dotation pour accompagner la transition écologique des territoires.**

Le fonds vert, annoncé par la Première Ministre Élisabeth Borne en août 2022, a pour but d'**accélérer la transition écologique dans les territoires**.

Pilotée par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), son enveloppe sera dotée d'un montant de **deux milliards d'euros** et consolidée d'un soutien de la Caisse des dépôts (Banque des territoires) à hauteur d'un milliard d'euros de prêts et de deux-cents millions d'euros en ingénierie.



Les aides qui découlent du fonds vert seront lancées à partir de janvier 2023.



Retrouvez plus d'informations sur le site "Aides Territoires", dont un guide à destination des élus locaux en cliquant [ICI](#).



Cliquez sur les  
 articles pour lire  
 en détail.



## NOUVELLE STRATEGIE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA RURALITE

M. Le Préfet de Loire-Atlantique et M. le sous-préfet de Chateaubriant-Ancenis, Référent Ruralité, ont engagé un travail partenarial avec la Région, le Département, l'AMF 44 et l'AMRF 44 pour élaborer une stratégie départementale, qui a été adoptée le 5 décembre dernier à l'occasion du 2ème comité départemental de la Ruralité.

La stratégie départementale en faveur de la Ruralité est la déclinaison locale des orientations de l'**Agenda Rural** et apporte des **solutions concrètes** et coconstruites à destination des **territoires ruraux** sur 4 axes :

- la santé, le foncier, les mobilités et l'ingénierie territoriale.



Réunion du comité départemental du 2 décembre 2022, en présence des représentants de l'Etat et des Collectivités locales, en préfecture.



Pour découvrir la Stratégie RURALITE, cliquez [ICI](#).



## PLAN SOBRIETE ENERGETIQUE :

Des webinaires et un plan d'action à destination des Communes

La sobriété énergétique est une démarche à laquelle les maires sont très sensibles car elle tend à permettre à la fois de satisfaire les besoins, économiser les ressources, réduire notre empreinte carbone et garantir un bien-être collectif et individuel.

Face à cet enjeu, l'AMF 44 s'est associée avec TERRITOIRE D'ENERGIE sur **un plan d'actions** et **un accompagnement sur-mesure des communes** adhérentes du syndicat, soit 183 communes.

2 webinaires de sensibilisation et de mobilisation ont été organisés. Au total, 116 communes et 13 intercommunalités y ont participé.



Retrouvez l'interview consacré à l'action sur [Télé Nantes](#).



Retrouvez le replay du **WEBINAIRE**, en cliquant [ICI](#).



## Coupages d'électricité : l'AMF alerte l'Exécutif sur les difficultés d'organisation des services publics locaux

Face aux coupures d'électricité annoncées par l'Exécutif, qui risquent de toucher le pays cet hiver, l'AMF a de nouveau alerté le Gouvernement sur les conséquences en matière de continuité des services publics locaux, notamment du traitement de l'eau et de l'assainissement, et de l'enseignement scolaire.



Retrouvez le **Communiqué de presse**, en cliquant [ICI](#).





# RETOUR SUR LE CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE



## Retour en images du Congrès des Maires 2022



## Les temps forts pour les maires de Loire-Atlantique

Du mardi 22 au jeudi 24 novembre derniers, l'AMF a tenu son congrès annuel à Paris. Ce fut donc l'occasion pour les maires du département participants de prendre part à plusieurs événements sur le salon des maires et à diverses invitations.

### RECEPTION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La Secrétaire d'Etat en charge de la Jeunesse et du SNU, Sarah EL HAIRY, a accueilli les Maires et adjoints de Loire-Atlantique et a notamment abordé la **problématique des AESH** et la **pénurie du personnel périscolaire**.



### DEJEUNER AVEC LES SÉNATEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

Les **5 sénateurs de Loire-Atlantique** ont accueilli les **Maires du territoire** afin d'échanger sur leurs problématiques, la loi de finances 2023, le fonds vert, etc.

Le Président du Sénat, **Gérard LARCHER**, est aussi venu saluer les élus.

## RETOUR SUR LE CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

**Une opération inédite de collecte de mobiles usagés dans les Communes de Loire-Atlantique, en partenariat avec ORANGE.**

En France, 100 millions de mobiles dorment dans nos tiroirs. La fabrication d'un mobile représente les trois quarts de son impact environnemental. Ainsi, l'AMF 44, en partenariat avec ORANGE, lance dans une grande collecte des mobiles usagés dans les Communes de Loire-Atlantique, conjuguant protection de l'environnement et soutien à l'économie sociale et solidaire.

Le Président de l'AMF 44, **Maurice PERRION**, a signé au Congrès des Maires un partenariat avec ORANGE sur une opération de récupération de mobiles dans les Communes, en présence de **David LISNARD**, président de l'AMF, de la Directrice Générale d'Orange, **Christel HEYDEMANN** et du délégué régional Pays de la Loire, **Robert MITU**

. Comment ça marche ? Mettre dans les mairies et salles municipales des points de collecte pour permettre le dépôt de vieux téléphone sur une durée donnée.

- Si le mobile est en état de marche, les données personnelles sont effacées, il est testé puis reconditionné pour être revendu dans un pays émergent comme mobile d'occasion. L'intégralité des bénéfices sont reversés à Emmaüs International.
- Si le mobile ne fonctionne plus, il est recyclé : les matières dangereuses sont traitées et les métaux récupérés. Orange a déployé une filière de collecte-recyclage entre la France et l'Afrique pour les mobiles.

L'opération sera proposée aux Communes au début 2023.



**550 Maires et adjoint(e)s de Loire-Atlantique interpellent le Président de la République face aux agressions contre les élus locaux.**

A l'occasion du Congrès des Maires de France se tenant du 22 au 24 novembre, les Associations de Maires de Loire-Atlantique (AMF 44 / AMRF 44) ont remis en main propre au Président de la République une tribune, signée par 550 maires et adjoints du territoire afin de l'interpeller face au phénomène d'explosion des agressions contre les élus locaux.



Retrouvez l'interview consacré à l'action sur [LE FIGARO](#)  
[QUEST FRANCE](#) et [PRESSE OCEAN](#).





## Loi Sécurité : création des 200 brigades de gendarmerie.

Le Président de la République a annoncé la création de **200 nouvelles brigades fixes ou mobiles** de gendarmerie, dont plusieurs en Loire-Atlantique. L'objectif est de mieux répondre à un besoin de maillage territorial ou de proximité de sécurité.

A ce titre, la gendarmerie a organisé **plusieurs réunions à l'intention des élus dans les différents arrondissements du département** pour évoquer la création de ces brigades et l'offre de sécurité.

Les Communes peuvent candidater et faire des propositions pour accueillir une telle brigade, à l'adresse mail suivante : **[pref-politiques-de-securite@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-politiques-de-securite@loire-atlantique.gouv.fr)**, jusqu'au début du mois de février.

La Gendarmerie se tient à votre disposition pour accompagner les élus pour monter leurs dossiers, sur les aspects généraux et immobiliers.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat de l'AMF 44.

Cliquez sur les articles pour lire en détail.



**Tchat** avec un policier ou gendarme près de chez vous

Des **fiches conseils** de sécurité ou de prévention

Un accès au **service de pré-plainte en ligne**

Des **notifications** locales de sécurité

N'attendez plus!  
Téléchargez  
**Ma sécurité**  
Application grand public



### APPLICATION "Ma sécurité"

L'application « Ma Sécurité » vient en aide aux personnes en proposant les solutions les plus adaptées à leurs problèmes. Elle est téléchargeable gratuitement sur Google et Apple Store.

Un gendarme ou un policier 24h/24 et 7j/7

Objectif : répondre de manière personnalisée le plus rapidement possible à travers un tchat.

Attention, en cas d'urgence, l'appel au 17 reste impératif.

Une application simple à utiliser qui s'adresse à tous :

L'interface présente quatre onglets : Accueil ; Actualités ; Conseils et Numéros utiles. Sur ces pages, diverses fonctionnalités sont proposées :

- Appels d'urgence ;
- Signalement ;
- Démarches administratives ;
- Actualités locales et/ou thématiques ;
- Fiches conseils de sécurité ou de prévention sur les thématiques qui vous intéressent (habitation, famille, sécurité routière, numérique, harcèlement, violences sexuelles et sexistes...).

Pour faciliter les démarches, une cartographie des points d'accueil est présentée avec les coordonnées, les horaires d'ouverture et la prise de rendez-vous.

## Des diagnostics et formations "cybersécurité" proposés dans les Mairies.

Le sujet de la cybercriminalité est un sujet de plus en plus prégnant pour les Mairies. En partenariat avec la Gendarmerie, des **réunions de sensibilisation sont proposées aux Communes dans chaque groupement de maires**, ainsi que des diagnostics des équipements et des pratiques dans les Communes. Une première réunion a été organisée par le Nicolas CRIAUD, Président du groupement OUEST, le 7 décembre dernier à SAVENAY.

Les Communes qui souhaitent s'engager dans un diagnostic peuvent se manifester auprès de l'AMF 44.



## Aides à l'installation ou au maintien des professionnels de santé



Les communes peuvent attribuer des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins.

**Retrouvez toutes les informations ici.**

## Lutte contre le COVID

Certaines communes ont exprimées leur inquiétude face à la recrudescence des cas de Covid sur le territoire, et s'interrogent sur les mesures applicables par les collectivités, notamment concernant la tenue des séances de Conseil Municipal. Les services de la préfecture ont été sollicités sur la question par nos soins, puisque les mesures dérogatoires ne sont en effet plus applicables depuis le 1er août et aucune modification législative n'est prévue, à l'heure actuelle, pour les réinstaurer. Voici les préconisations de la Préfecture en la matière :

"S'agissant du port du masque, il ne saurait être conseillé aux maires d'user de leur pouvoir de police générale pour l'imposer. Il s'agirait plutôt de faire appel au bon sens et à la responsabilité des élus et du public: le maire pourrait par exemple ouvrir la séance en invitant les présents à porter le masque au regard du niveau de contamination constaté dans la commune, il pourrait également indiquer dans la convocation que le port du masque est recommandée, etc.

Une autre possibilité pourrait peut-être consister, sous réserve bien sûr de l'appréciation souveraine du juge, de délocaliser le conseil à titre temporaire (admis lorsque la salle du conseil ne permet pas d'assurer l'accueil du public pour des raisons de sécurité et que des travaux d'agrandissement de la mairie ont été entrepris pour réaliser une extension de la salle du conseil - voir CE, 1er juillet 1998, Préfet de l'Isère, req. n° 187491).

Mais il conviendrait alors de pouvoir dûment le justifier (avec des données précises par exemple sur le taux de contamination dans la commune, de la disposition de la salle du conseil, etc)."

## Financement par la collectivité des temps périscolaires des accompagnants des élèves d'une école privée en situation de handicap



Le Gouvernement a été interrogé sur le financement des temps périscolaires des accompagnants des élèves en situation de handicap dans les écoles privées. Plus précisément, il lui est demandé si la commune peut prendre en charge la rémunération des AESH pour les enfants des écoles privées comme elles le font déjà pour les enfants des écoles publiques.

**Voir le contenu ici**



## **Utilisation des caméras individuelles par les agents de police municipale**

Le décret 1395 du 2 novembre 2022 permet aux agents de police municipale de procéder, au moyen de caméras individuelles, à des enregistrements pouvant être transmis en temps réel. Le texte prévoit également un accès direct aux images par les agents ayant procédé à l'enregistrement.

### **Note détaillée**

## **Titres sécurisés : dotation annuelle**

L'arrêté du 21 octobre 2022 porte notification des attributions individuelles de la dotation relative à l'enregistrement des demandes et à la remise des titres sécurisés aux collectivités territoriales au titre de l'exercice 2022 en application de l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales.

Objet de la dotation

La dotation pour les titres sécurisés vise à indemniser les communes qui sont équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques.

Notification des attributions et point de départ du délai de recours

La publication du présent arrêté au journal officiel du 4 novembre 2022 vaut notification des attributions individuelles aux collectivités territoriales.

Cette publication fait ainsi courir le délai de recours contentieux de 2 mois contre ces actes.

[Arrêté du 21 octobre 2022](#)

[Document administratif n°0008 du 04/11/2022](#)

## **Attribution d'un marché à un agent communal, par ailleurs auto-entrepreneur**

La CAA de Bordeaux rappelle qu'aucune disposition n'interdit à un fonctionnaire ou agent public de candidater à une procédure de mise en concurrence.



En l'espèce, le juge considère qu'aucun élément du dossier ne permet d'estimer que sa qualité de fonctionnaire ou les fonctions d'agent territorial qu'il exerçait auraient placé l'agent dans une situation privilégiée de nature à l'avantager.

Le juge relève également le fait que la communauté de communes de l'ouest guyanais, établissement public de coopération intercommunale, qui est l'acheteur, est une personne morale distincte de la commune de Papaïchton, l'employeur de l'agent.

Le contenu d'un contrat ne présente un caractère illicite que si l'objet même du contrat, tel qu'il a été formulé par la personne publique contractante pour lancer la procédure de passation du contrat ou tel qu'il résulte des stipulations convenues entre les parties, est, en lui-même, contraire à la loi, de sorte qu'en s'engageant pour un tel objet, le cocontractant de la personne publique la méconnaît nécessairement.

En l'espèce, le contrat en cause, qui a pour objet la collecte des déchets ménagers de la commune de Papaïchton, n'a pas d'objet illicite : il n'y a pas de lien direct entre l'interdiction de cumul d'activité et l'objet du contrat en litige.

Cour administrative d'appel de Bordeaux 4 octobre 2022, n°20BX02326.





## Un nouveau programme de formation en finalisation pour le 1er semestre 2023

Nelly SORIN, membre du Conseil d'Administration en charge de la Formation des élus vous communiquera en ce début d'année le **nouveau programme de formation de l'AMF 44 à destination des Maires et des élus locaux, pour le 1er semestre 2023.**

Au dernier trimestre 2022, ce sont **15 formations assurées pour 131 maires et élus locaux** participants.

## De nouvelles modalités d'accès au DIFE

Considérant que l'identification numérique par « France Connect » est insuffisamment sécurisée, le gouvernement a décidé que l'achat par les élus d'une formation liée à leur mandat passera désormais par « France connect + », pour des motifs tenant aux fraudes dont fait l'objet la plateforme « Mon compte formation », indissociable de celle de « Mon compte élu ».

**Cette décision implique que les élus acquièrent au préalable une nouvelle identité numérique, en l'occurrence celle proposée par La Poste.**

Sans méconnaître la nécessité de sécuriser l'usage des dispositifs numériques, l'AMF condamne le manque de concertation et la mise devant le fait accompli des élus : la gestion précipitée et sans préavis du calendrier de mise en œuvre du nouveau dispositif de sécurité informatique va décourager le recours au droit individuel à la formation des élus (DIFE).

**Cette nouvelle contrainte va conduire à un recul de la demande de formations et s'ajoute à l'obligation de passer par une plateforme en ligne pour accéder à une formation**, qui a déjà exclu beaucoup d'élus du bénéfice de formations.

**Un service d'assistance téléphonique a été mis en place à destination des élus pour les accompagner afin d'obtenir une identité numérique "La Poste".**

**Les élus peuvent contacter le 09 70 81 00 50.**



## Notre équipe administrative est à votre service.



**Laurent GUYOT**  
Directeur Général  
laurent.guyot@maires44.fr



**Magalie POIRIER**  
Juriste  
service.juridique@maires44.fr



**Marie-Isabelle CAILLON**  
Assistante de direction  
secretariat@maires44.fr